

**CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 Mars 2021  
COMPTE-RENDU**

L’an deux mille vingt-et-un, le dix Mars, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à Artémisia, sous la présidence, de Jacques ROCHER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 03 Mars 2021

**Présents** : MM. Jacques ROCHER, Delphine BOULANGER, Jean-Yves DRÉAN, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Olivier ATHIMON, Joseph GUILLOUCHE, Philippe NOGET, Pierrick LELIEVRE, Christine RICHARD, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Lionel SOULAIN, Frédéric GLON, Pierrick HERCELIN, Fabrice GENOUEL, Valérie LETOURNEL, Karine BRANCHE, Pierre CHOUPEAUX, Sonia GUIMARD, Youenn COMBOT, Soazig GUERIN, Hélène MAGRE, Mallory CANCOUET.

Présents : 27
Absents : 2
Votants : 28

**Absents** : Solange THOMAS-RUBEAUX, Chantal THERENE-NAEL ( donne pouvoir à Pierrick LELIEVRE)

Delphine BOULANGER a été élue secrétaire de séance.

*Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2021 à l’unanimité.*

**1. Finances – Affectation des résultats**

Rapporteur : Fabrice Genouel

- Budget principal La Gacilly
  - Budget annexe de l’assainissement gestion affermage
  - Budget annexe du lotissement Les Hauts de La Gacilly
  - Budget annexe du lotissement du Héron-Glénac
  - Budget annexe du Parc Immobilier
  - Budget annexe des Activités Portuaires
- Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs relatifs à l’exercice 2020, de la Commune nouvelle de la Gacilly pour le budget principal d’une part et d’autre part pour les budgets annexes de l’Assainissement gestion affermage - de la ZA de l’Aff - de la Maison Pluridisciplinaire de Santé - de la Maison Geffroy - du lotissement les Hauts de la Gacilly – du Lotissement du Héron et de la Halte Nautique,
  - Et statuant sur l’affectation du résultat 2020, on constate les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL LA GACILLY	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
2 257 568.00	1 638 967.84
BUDGET ANNEXE DE L’ASSAINISSEMENT GESTION AFFERMAGE LA GACILLY	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
525 553.54	879 801.48
BUDGET ANNEXE ZA DE L’AFF – LA FABRIQUE	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
4 550.72	157 179.34
BUDGET ANNEXE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE	

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>-5 290.60</b>	120 502.13
<b>BUDGET ANNEXE MAISON GEFFROY</b>	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
6 766.93	9 892.88
<b>BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE</b>	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
7 656.47	48 742.92
<b>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA GACILLY</b>	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
-610 861.04	-378 353.25
<b>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU HERON</b>	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
-17 928.81	<b>-169 081.43</b>

▪ Décide d'affecter les résultats comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL LA GACILLY</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	RECETTES
-	<u>Article 001 :</u> Résultat d'investissement 1 638 967.84 € <u>Article 1068 :</u> Excédent de fonctionnement capitalisé 852 008.00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	RECETTES
-	<u>Article 002 :</u> Résultat de fonctionnement reporté 1 405 560.00 €
<b>BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT GESTION AFFERMAGE</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	RECETTES
-	<u>Article 001 :</u> Résultat d'investissement 879 801.48 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	RECETTES
-	<u>Article 002 :</u> Résultat de fonctionnement reporté 525 553.54 €
<b>BUDGET ANNEXE PARC IMMOBILIER (ZA DE L'AFF-LA FABRIQUE, MAISON DE SANTE ET MAISON GEFFROY)</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	RECETTES
-	<u>Article 001 :</u> Résultat d'investissement 157 179.34 € (ZA de l'Aff-La Fabrique) 120 502,13 € (Maison de Santé) 9 892,88 (Maison Geffroy)
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	RECETTES
5 290,60 € (Maison de Santé)	4 550,72 (ZA de l'Aff-La Fabrique) 6 766,93 € (Maison Geffroy)
<b>BUDGET ANNEXE ACTIVITES PORTUAIRES</b>	

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
	Article 001 : Résultat d'investissement 48 742.92 €-
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
	Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté 7 656.47 € -
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA GACILLY	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Article 001 : Résultat reporté 378 353,25 €	-
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Article 002 : Résultat reporté 610 861,04 €	-

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU HERON	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Article 001 : Résultat reporté 169 081.43 €	-
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Article 002 : Résultat reporté 17 928.81 €	-

**VOTE : A L'UNANIMITE**

## 2. Fiscalité – Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2021

Rapporteur : Fabrice Genouel

En référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il revient au conseil municipal de voter, chaque année, les taux des taxes directes locales.

Ainsi, conformément à notre engagement lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2021, nous avons opté pour une hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La commune a gelé, durant ces six dernières années, les taxes payées par les ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Pour l'année 2021, il est proposé une augmentation de 0,25 point du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui représente pour le contribuable, une hausse de 1,60 et pour la collectivité, un gain d'environ 15 000 €. Ainsi, le taux de cette taxe passerait de 15,23% à 15,48%.

Taxes Ménages	Année 2020	Année 2021	Variation 2021/2020	Taux moyen de la strate démographique en 2019
Taxe d'Habitation	10,67%	10,67%	-	14,26%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	15,23%	15,48%	1,64%	18,93%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	44,27%	44,27%	-	48,91%

Compte-tenu de la réforme fiscale portant exonération, depuis 2020, du paiement par les ménages de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il vous est demandé de vous prononcer uniquement sur les taux d'imposition des deux taxes directes locales que sont le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti.

## VOTE : A L'UNANIMITE

### 3. Finances – Subventions versées aux associations au titre de l'année 2021

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

- Subventions aux associations gaciliennes

Demandeurs	Versé en 2020 (pour les associations demandeuses en 2021)	Demande 2021	Avis commission	Versement « minimum »
FESTIVAL PHOTO NATURE ET PAYSAGE	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	Oui
USG FOOTBALL	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	Oui
COMITE DES FETES DE LA GACILLY	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	Sous réserve
SOCIETE DE COURSE DE CHEVAUX - LA GACILLY	4 850,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Sous réserve
US LA GACILLY CYCLISME	4 500,00 €	4 600,00 €	4 500,00 €	1000 € et sous réserve 3 500 €
CLUB DE L'AMITIE	3 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Sous réserve
USG CANOE-KAYAK	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Oui
GENERATIONS SOLIDARITE	<del>1 000,00 €</del>	3 300,00 €	1 000,00 €	Sous réserve
CLUB PHOTO	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Oui
GRALIA BEL ORIENT	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	Sous réserve

SECTION UNC LA GACILLY	600,00 €	700,00 €	600,00 €	Oui
ASSOCIATION ARC EN CIEL GACILIEN	500,00 €	700,00 €	500,00 €	Sous réserve
ASS DONNEURS SANG CANTON DE LA GACILLY	400,00 €	480,00 €	400,00 €	Oui
CREA COUTURE	300,00 €	500,00 €	300,00 €	300 €
JUMELAGE LA GACILLY - HOLLERSBACH	<del>600,00 €</del>	500,00 €	500,00 €	Sous réserve
MARCHE DE LA NATURE	6 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	Sous réserve
ENTENTE LA GACILLY-DIAPAGA	3 000,00 €	20 000,00 €	3 000,00 €	Oui
AMAP MONDE GACILIENNE	100,00 €	100,00 €	100,00 €	Oui
LES FOLLES JOURNEES DU CHEVAL	<del>5 000,00 €</del>	5 000,00 €	5 000,00 €	Sous réserve
UNC AFN GLENAC	600,00 €	700,00 €	600,00 €	Oui
VELO CLUB GACELINIEN LA CHAPELLE GACELINE	200,00 €	400,00 €	400,00 €	Sous réserve
RANDO CLUB DE L'AFF	300,00 €	200,00 €	500,00 €	Oui
SPORTIVE ST LEON GLENAC	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	Oui
MOTO CLUB GLENACOIS	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	Sous réserve
LES AMIS DE LA MORAIE	250,00 €	500,00 €	250,00 €	Oui
LES AMIS DU THEATRE EQUESTRE DE BRETAGNE	500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Oui
PAYS DE LA GACILLY HANDBALL	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	Oui
ACC LA CHAPELLE (CHASSE)	300,00 €	300,00 €	300,00 €	Oui
GYM ET BIEN ÊTRE	500,00 €	1 800,00 €	500,00 €	Oui
LUTTE CONTRE LES NUISIBLES DE L'AFF	2 500,00 €	1 770,00 €	1 800,00 €	Oui
<b>TOTAL</b>	<b>91 900,00 €</b>	<b>120 550,00 €</b>	<b>95 750,00 €</b>	

Dans le cas où un événement organisé par une association ne pourrait avoir lieu, au vu de la crise sanitaire liée au Covid-19, certains des montants votés pourraient, en partie ou dans leur intégralité, ne pas être versés.

- Subventions exceptionnelles**

<i>Demands</i>	<i>Demande 2021</i>	<i>Avis commission</i>	<i>Versement « minimum »</i>
UNION SPORTIVE LA GACILLY	4 000,00 €	4 000,00 €	Oui
Association Art'Pair International (dossier présenté après Commission des Finances)	3 000,00 €		Oui pour 3 000 €

TOTAL	7 000,00 €	4 000,00 €	7 000,00 €
-------	------------	------------	------------

• **Subventions aux associations et organismes extérieurs**

Demandeurs	Versé en 2020	Demandes 2021	Avis commission	Versement « minimum »
RESTOS DU COEUR	<del> </del>	374,40 €	400,00 €	Oui
SECOURS POPULAIRE	<del> </del>	200,00 €	200,00 €	Oui
UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU MORBIHAN	<del> </del>	0,03 € par habitant	120,00 €	Oui
Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe (APESA)	<del> </del>	500,00 €	500,00 €	Oui
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 674,40 €</b>	<b>1 220,00 €</b>	

**VOTE : 27 OUI et UNE ABSENTION**

**Commentaire :** *l'abstention est motivée par le fait que, si une association ne réalise pas de festivités, il n'y a pas lieu de procéder au versement d'une subvention.*

**4. Finances – Budgets primitifs 2021 principal et annexes**

Rapporteur : Fabrice Genouel

- Budget principal La Gacilly
- Budget annexe de l'assainissement gestion affermage
- Budget annexe du lotissement les Hauts de La Gacilly
- Budget annexe du lotissement du Héron-Glénac
- Budget annexe du parc immobilier
- Budget annexe des activités portuaires

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**5. Travaux – Lancement d'un appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour le projet « Passe à poissons »**

Rapporteur : Philippe Noget

Il est rappelé que le projet dénommé « Passe à Poissons » fait l'objet d'une attention de la part de l'Etat qui a dernièrement souhaité connaître l'état d'avancement du rétablissement de la continuité écologique du seuil du moulin de La Gacilly.

La commune avait contracté, en 2020, un marché de prestations d'études auprès du cabinet SEGI-PCM Ingénierie. Il nous a remis un rapport d'études géotechniques ainsi qu'une analyse de prédimensionnement des futurs aménagements.

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, chargé de la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant de l'Oust et de ses affluents, nous accompagne dans la rédaction du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et dans la recherche de financements, auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne et le Conseil Départemental du Morbihan.

Tout en tenant compte des engagements de continuité écologique, il est important de rappeler que ce projet d'implantation de la passe à poissons doit s'intégrer dans son environnement naturel.

Dans ce cadre, la commune propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre en vue d'obtenir les éléments d'informations suivants :

- Intégration urbaine, paysagère par la réalisation de visuels du projet
- Dimensionnement technique de l'opération
- Coût prévisionnel
- Echancier de réalisation en respectant les impacts liés au tourisme et au Festival Photo

Il est proposé de lancer une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui va permettre à la commune de disposer d'éléments techniques, plans de présentation et d'un phasage de réalisation de ce projet.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**6. Tourisme – Présentation pour la création d'un circuit géocaching autour du thème « Artisanat d'Art et Patrimoine » proposé par la société Breizh Aventures Tourisme**

Rapporteur : Sophie Nicole

La commission « Tourisme, Patrimoine » a dernièrement validé le choix de faire appel à la société « Breizh Aventures Tourisme » domiciliée à Sarzeau en vue de la création d'un circuit géocaching autour du thème « Artisanat d'Art et Patrimoine ». Ce projet de parcours touristique dénommé « Les Trésors du Morbihan » s'élève à un montant T.T.C. de 2 910 €.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**7. Demande d'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) au titre de l'année 2021**

Rapporteur : Fabrice Genouel

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan est une association reconnue d'intérêt général spécialisée dans le conseil pour répondre aux enjeux d'aménagement et de valorisation du patrimoine à destination des collectivités locales. Cet organisme peut intervenir soit en amont de projets tels que l'implantation d'un bâtiment ou l'aménagement d'un espace, soit pour apporter des investigations complémentaires préalablement à un choix définitif d'aménagement. Composé de 4 architectes DPLG, deux géographes-urbanistes, un environnementaliste et une chargée de mission « sensibilisation », le C.A.U.E. est financée par la part départementale de la taxe d'aménagement et la cotisation des adhérents.

Depuis l'année 2014, la commune n'est plus adhérente et en 2018, nous l'avons sollicité pour une mission de réflexion sur le devenir du site du Mortier à Glénac.

Il vous est demandé de vous prononcer sur la demande d'adhésion de la commune pour l'année 2021 d'un coût de 0,33 € par habitant soit un montant de 1 313,07 €.

## VOTE : A L'UNANIMITE

**Commentaire :** *La Communauté de Communes « De L'Oust à Brocéliande » nous a informé avoir adhéré à cette association, décision qui entraîne l'annulation du vote de la commune.*

### 8. Affaires Foncières – Acquisition de la parcelle cadastrée ZE N°108 située à La Chapelle-Gaceline d'une superficie de 1 060 m<sup>2</sup> appartenant à Madame COLLET Marie-Annick Rapporteur : Pierrick Lelièvre

Le conseil municipal, en date du 27 janvier 2017, avait délibéré en faveur de l'acquisition de cette parcelle dans le cadre des travaux de transfert du réseau d'assainissement pour permettre le passage des canalisations et ouvrages. La propriétaire, Madame Yvette COLLET, est décédée et il y a lieu de contacter les descendants.

La commune a dernièrement repris contact avec l'héritière de la défunte, Madame Marie-Annick COLLET qui a accepté que la commune puisse procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée 038 ZE N° 108 d'une contenance de 1 060 m<sup>2</sup> au prix de 500 €.

Il vous est proposé d'émettre votre avis sur cette régularisation sachant que les frais de l'acte notarié seront à la charge exclusive de la commune.





**VOTE : A L'UNANIMITE**

**9. Affaires Foncières – Vente d’une dépendance communale située à La Chapelle-Gaceline comprenant un terrain de 18 m<sup>2</sup> et un garage de 25 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur ETRILLARD Xavier**  
Rapporteur : Jean-Yves Dréan

La commune est propriétaire à La Chapelle-Gaceline d’une propriété située au 2 rue Marcel Cheval. Le plan ci-joint précise la propriété de Monsieur Xavier ETRILLARD, mitoyenne au bien communal. Il nous a sollicité en vue d’acquérir, dans le cadre de l’extension de sa demeure, la parcelle 038 AA N°122 composée d’un garage d’environ 25 m<sup>2</sup> et d’un terrain d’environ 18 m<sup>2</sup>.

Après consultation du service des Domaines, la valeur vénale est estimée au prix de 5 000 €, considérant que ce bien est situé en zone constructible. Il est précisé que les frais de bornage et les frais d’acte notarié seront à la charge exclusive de Monsieur Xavier ETRILLARD.



GARAGE environ 25m<sup>2</sup>



**VOTE : A L'UNANIMITE**

**10. Avis sur le projet de modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sixt-Sur-Aff**

Rapporteur : Jean-Yves Dréan

Par courrier reçu le 26 février, Monsieur Le Maire de la commune de Sixt-Sur-Aff nous a notifié le projet de modification simplifiée N° 1 de leur Plan Local d'Urbanisme. Conformément aux dispositions de l'article L 123-13-3 du Code de l'urbanisme, nous devons émettre, en tant que personne publique associée, notre avis sous un délai d'un mois.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**11. Présentation de la Commission Voirie**

Rapporteur : Nicolas Pirot

*Cette présentation est reportée à un prochain conseil municipal*

**12. Relevé des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal**

**13. Questions diverses**

- Ressources Humaines : Delphine Boulanger informe du recrutement de Madame Royer Céline au poste d'accueil des mairies annexes.
- Travaux : il est apporté des informations sur les travaux en cours pour le futur commerce « Café Librairie » situé au 21, Rue Lafayette
- Bâtiments : A La Chapelle-Gaceline, le logement communal situé au-dessus du coiffeur est à relouer suite aux travaux de réhabilitation